

A l'Attention de Monsieur le
Président de la République

Palais de l'Élysée

55 rue du Faubourg-Saint-Honoré

75008 PARIS

Lettre Recommandée avec A.R. N° 1A 173 484 8335 8

Objet : Prise en charge de l'Anosmie

Paris, le 27 février 2022

Monsieur le Président,

Nos appels sont restés sans réponse. Nos demandes sont restées sous silence. Un handicap invisible frappe pourtant 3 millions de français. Parmi ceux-ci, 340.000 personnes ont subi un Covid long. Ce handicap est la perte ou les troubles de l'odorat et du goût. Les Œnologues de France vous ont alerté par courrier dès le 6 avril 2021 sur la menace que faisait peser ce virus sur les professionnels de la dégustation et tous ceux qui utilisent leur odorat comme outil de travail et de création. Le préjudice pour les malades non professionnels du goût et de l'odorat est tout aussi grave tant il implique dans les sens non retrouvés troubles alimentaires et psychologiques liés à une rupture totale du lien avec le monde des émotions.

Un désespoir non mesurable. Un désespoir silencieux. Est-ce pour cela que rien n'est fait pour les anosmiques ?

Il est temps de reconnaître que l'anosmie est un symptôme handicapant comme conséquence du SARS-CoV-2 mais également de beaucoup d'autres maladies, de la simple grippe aux maladies neurodégénératives. L'anosmie, qui est la perte de l'odorat concerne 5% de la population, cette proportion monte à 15% si l'on intègre les personnes dont l'odorat dysfonctionne (dysosmie).. Or, il est impossible en France d'avoir accès à des diagnostics sérieux. Non remboursés par l'assurance maladie, mal diffusés au sein des cabinets de médecins ORL, les outils d'olfactométrie sont pourtant les seuls moyens existant à ce jour pour diagnostiquer l'anosmie et mettre en place les mesures d'accompagnement médical adaptées. La valorisation de cet acte par la Caisse d'Assurance Maladie est la première action indispensable pour la reconnaissance de ces malades et de leur handicap.

En ce 27 février, journée mondiale de l'anosmie, l'association Anosmie.org et le syndicat des Œnologues de France s'unissent pour formuler leur colère face à l'indifférence et à l'absence totale de volonté de faire évoluer notre système d'assurance santé sur ce sujet.

Les discussions engagées avec le cabinet de Monsieur le ministre de la Santé et des Solidarités s'enlisant dans le silence, nous vous serions reconnaissants de considérer que l'anosmie n'est pas un détail symptomatique dont l'intérêt varie au gré des variants du coronavirus. L'anosmie est une atteinte grave qui remet en question la vocation et le talent de certains professionnels représentant des activités prestigieuses de la France (œnologie, gastronomie, parfumerie). L'anosmie est une atteinte profonde qui remet en question le goût de la vie pour tout un chacun qui en serait victime. Ne pas les diagnostiquer et ne pas les soigner est une lacune inacceptable.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, pour votre écoute et insistons pour que vous preniez en compte notre demande de création de la valorisation de l'acte de diagnostic de l'anosmie par la Caisse d'Assurance Maladie pour permettre aux malades en souffrance une reconnaissance de leur handicap avec la rééducation olfactive dont ils ont besoin pour retrouver leur place dans notre société.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.



Jean-Michel MAILLARD

Président fondateur de l'association Anosmie.org



Didier FAGES

Président Union des Œnologues de France